

N° 92065-2020/1-ACTS/DAJI

Date du : 30 octobre 2020

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

**PJ** : un projet d'arrêté.

La direction du Développement Durable des Territoires (DDDT) souhaite porter des modifications à l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

Les modifications concernent la **commission d'agrément relative à la gestion des déchets, au Titre VII – Secteur de l'Environnement – Article 19.**

Remplacement du représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) :

- Aux filières des huiles usagées (HU), des véhicules hors d'usage (VHU), des accumulateurs usagés au plomb (AUP), des pneumatiques usagés (PU), et des piles et accumulateurs usagés (PAU), M. Daniel HOMBOUY est remplacé par M. François BERGER, titulaire, et Mme Marie LAFLEUR, suppléante.

- A la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), M. Philippe PIRONNE est remplacé par M. François BERGER, titulaire, et Mme Marie LAFLEUR, suppléante.

Désignation d'un représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) :

La délibération n° 20-2020/APS du 7 mai 2020 portant diverses modifications du code de l'environnement de la province Sud a modifié l'article 422-18 du code de l'environnement, en complétant la composition des commissions d'agrément de chaque filière de gestion des déchets par un représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il est par conséquent proposé de désigner M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.